



Rupture contrat etudiante pour stage

Par **tutiou**, le **28/02/2011 à 20:18**

Bonjour, rnje suis actuellement etudiante je dois effectuer un stage de fin d'étude. J'avais un stage dans ma ville de residence probleme mon encadrant a trouver une place et ne peut plus m'encadrer. j'ai alors trouvé une autre stage dans un autre departement. rnquel est la durée de mon préavis? rn rnmerci de vos réponses

Par **mimi493**, le **28/02/2011 à 22:01**

3 mois si location vide (un stage n'est pas un emploi donc ne donne pas droit au préavis réduit), 1 mois pour une location meublée